

**Déclaration préalable
CAPA ECHELONS PLP
Académie de Versailles
Mars 2020**

Nous tenons en préambule à remercier l'ensemble des services pour le travail fourni et la transmission des documents préparatoires à cette CAPA échelons.

C'est dans un contexte très particulier que nous siégeons aujourd'hui et il nous semble important voire nécessaire de rappeler que cette situation inédite et préoccupante plonge les équipes pédagogiques dans une grande incertitude accentuée par des recommandations qui peuvent être parfois totalement contradictoires.

Mais revenons sur ce qui nous réunit aujourd'hui.

La mise en place du protocole « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » devait à l'origine garantir l'évaluation des collègues au même stade de leur carrière, quelle que soit leur discipline, quel que soit leur établissement, plus ou moins attractif ou éloigné et que toutes et tous puissent avoir la perspective d'évoluer maintenant sur, au minimum, deux grades au cours de leur carrière.

Cette préoccupation était particulièrement importante dans l'esprit des personnels, nous avons contribué à la concrétisation de son application. Nous rappelons ici que ce dispositif a aussi pour vocation d'aboutir à une réelle égalité de promotion entre les hommes et les femmes, proportionnellement à la constitution du corps.

Nous sommes donc particulièrement attentifs à ce que la vigilance annoncée par le Ministère sur ce point soit respectée, aussi bien pour les avancements accélérés que pour les accès à la hors-classe et la classe exceptionnelle.

Après analyse des documents transmis par vos services, force est de constater que nous sommes encore loin d'une application conforme à notre adhésion à ce dispositif. Comme l'an dernier, nous constatons des écarts encore très importants entre les disciplines (en lettres-langues et en arts appliqués pour les principales).

A nouveau, nous souhaitons que cela puisse faire l'objet d'une réflexion entre les corps d'inspection et l'administration. Nous notons toutefois une très nette amélioration pour les Biotechnologies- STMS.

Nous représentons ici tous nos collègues qui accordent une importance légitime à la reconnaissance de leur travail, et celle-ci passe nécessairement par l'augmentation de leur traitement. Par ailleurs, nous attirons votre attention sur le non-versement de l'indemnité des personnels MLDS alors que l'arrêté a été publié le 28 décembre 2019.

Nous attendons une reconnaissance effective de notre travail et ce sans contreparties !

Ainsi, nous continuons à dénoncer le gel du point d'indice qui ne fait qu'accroître le mécontentement des collègues.

En conclusion, le Sgen-CFDT est et restera soucieux de la qualité des conditions de travail de l'ensemble des personnels. Nous veillerons à ce que l'esprit de la réforme ne soit pas dévoyé et à ce que les nécessaires corrections qui s'imposeront se fassent dans un souci de progrès au profit de tous les personnels, et par-delà, au profit de nos élèves.

En vous remerciant Mesdames et Messieurs de votre attention.

Rachida Id Moussa, Mustapha Bouzidi, élu.e.s PLP du SGEN-CFDT Versailles